



Lille, 23 septembre 2021

L'édito

Président Manager

Le 3 septembre, E. Macron prononçait à Marseille une allocution consacrée à « l'école du futur »... sans un mot pour les personnels et les élèves. Tout entier tourné vers les échéances électorales de 2022, il a bien sûr validé l'action de JM Blanquer, pourtant critiquée de toute part. Surtout, instrumentalisant le délabrement du bâti scolaire, les questions d'insécurité et le thème du décrochage, le Président et probable candidat a esquissé son programme en matière éducative, expliquant que ce qui est bon pour Marseille, « c'est bon pour le pays tout entier ». Et notre président manager d'ajouter que les quartiers populaires devraient être des « laboratoires de liberté de moyen ».

Derrière la rhétorique néomanagériale promettant plus de liberté aux équipes dans « l'autonomie » locale, il s'agit en réalité de faire accepter l'idée que la réussite scolaire ne dépendrait pas des moyens attribués (de la taille des classes par exemple), mais du pouvoir dévolu à la hiérarchie : définir le projet (spécifique) à l'établissement, en sélectionner les exécutant.e.s et donc imposer des pratiques, pour ensuite différencier la rémunération et l'avancement.

Pilotage « renforcé », stricte limitation de l'autonomie professionnelle qui suppose la remise en cause des statuts, contrôle chiffré de l'efficacité... Le Snes et la FSU interviendront dans le débat public et appelleront à l'action pour mettre en avant une autre conception de l'École : ambition, revalorisation, reconnaissance de l'expertise des personnels, lutte contre les inégalités.

■ Jean-François Carémel

Rentrée 2021

Un ministre à bout de souffle...

Jean-Michel Blanquer n'a pas davantage anticipé la préparation de cette rentrée que la précédente. Les quelques mesures annoncées ne sont pas à la hauteur de la crise sanitaire qui a déjà grandement perturbé les deux dernières années scolaires : un protocole à 4 niveaux, mais qui ne comporte aucun seuil ni aucun indicateur permettant de savoir quand passer d'un niveau à l'autre ; toujours pas de mesure concrète pour l'aération des salles ; un scandaleux protocole d'éviction des élèves non vaccinés... Impréparation et improvisation sont devenues monnaie courante, ce que le ministre tente de cacher en saturant les médias.

Moyens : attention, ça craque...

Dans l'académie comme partout en France, c'est encore une rentrée avec des suppressions de postes : 194 suppressions à Lille malgré une hausse des effectifs, l'académie de Lille détient le triste record des suppressions de postes ! En collège comme en lycée, l'austérité budgétaire a des conséquences désastreuses : classes surchargées, augmentation des compléments de service, des heures supplémentaires, inclusion sans moyens, indigence dans

l'accompagnement des élèves (parfois un.e AESH seulement pour assurer le suivi de 3 élèves dans une même classe !), concurrence entre les disciplines, options à financer sur moyens propres... Les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Et la série noire continue avec l'annonce de 400 suppressions de postes en France à la rentrée 2022

Revalorisation «historique» : vraiment ?

Alors que le point d'indice est toujours gelé et que le ministère a rejeté l'idée d'élaborer un plan pluriannuel de programmation pour une vraie revalorisation, ce ne sont que des miettes et des coups de com' que nous devons à JM Blanquer. Rien que des primes, qui n'ont d'attractives que le nom, qui ne concernent qu'une petite partie des personnels et ne sont en rien historiques.

Métiers : nous faire perdre le nord !

Réforme du lycée, mise en place des CLA (contrats locaux d'accompagnement), instauration de la part variable pour la prime REP+, auto-évaluation des établissements, PLE (plans locaux d'évaluation), renforcement du pouvoir des chef.fe.s d'établissements... autant de manœuvres pour dégrader en profondeur nos métiers : nous rendre simples exécutant.e.s, instaurer la

notion de mérite, renforcer les hiérarchies intermédiaires, nous amener à rendre des comptes sur nos pratiques et faire peser la responsabilité sur les équipes plutôt que sur le manque de moyens et les choix politiques. Tout est mis en place pour nous faire perdre le sens de nos métiers et nous isoler, et cela sous couvert d'autonomie des établissements.

Ensemble, gardons le cap !

Plus que jamais, face à ces multiples attaques, le Snes-FSU est à vos côtés en cette rentrée et sera toute l'année dans l'action dans les établissements scolaires, lors des opérations de carrière et de mutations, dans les manifestations pour s'opposer à cette politique, pour défendre nos métiers, nos statuts et une école ambitieuse, émancipatrice et plus égalitaire.

■ Fiona Verhaeghe



Établissements**Autoévaluation, saison 2**

En juin 2020, le ministre Blanquer installait le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE), issu de sa loi dite « pour une école de la confiance » (2019) et totalement à sa main. Rapidement, le CEE produisait une multitude de guides, de chartes et autres outils technocratiques destinés officiellement à « diffuser une culture de l'évaluation ». Sauf que le cadre « très souple » a été imposé scrupuleusement aux établissements concernés en 2020-21, et l'est à nouveau pour ceux qui sont pressentis en 2021-22.

Le doux chant des sirènes

Mais pour rassurer les personnels de l'éducation nationale rétifs à l'obligation de résultats et à la politique du chiffre, cette autoévaluation est présentée sous des dehors séduisants : elle leur promet une plus grande implication dans tous les aspects de la vie de l'établissement, et la prise en compte de leurs souhaits dans le rapport qui doit être rédigé par le chef

d'établissement. Elle est présentée comme une démarche qualitative « gagnant-gagnant », qui permettra à tous les acteurs d'en tirer un bénéfice quotidien. Comment refuser ?

« Auto-standardisation » du métier

Problème : l'autoévaluation postule que l'établissement est le facteur déterminant de l'efficacité du système, et non les politiques éducatives nationales qui ont conduit à la suppression de 7890 postes depuis 2018. En outre, affirmer que la démarche est nécessaire, c'est induire que, sans autoévaluation, les équipes ne sortiraient pas de leur « zone de confort »... et que par conséquent leurs pratiques doivent être revues et standardisées, comme le préconisent la délibération du CEE en date du 29 juin « relative à l'écosystème d'évaluation des acquis des élèves », l'amorce du Plan Local d'Évaluation en lycée, et la promesse de nouvelles pressions sur la notation en collège.

■ Jean-François Carémel

**Le manager du trimestre****Les chefs qui veulent faire "récupérer" les jours fériés !**

"Récupérer les jours fériés" ? La bonne blague ! C'est pourtant ce que des chefs ont tenté d'imposer aux assistants d'éducation de leur établissement... Heureusement le Snes-FSU était là pour rappeler leurs droits : certes le service des AE est annualisé mais il est aussi organisé en service hebdomadaire, ils n'ont donc pas à récupérer les jours fériés. Ce n'est pas au personnel de faire les frais du manque de moyens vie scolaire...

À égalité sur le podium de « managers du trimestre », les chefs d'établissement qui, à la rentrée, ont réclamé le pass sanitaire ! Non, le « pass sanitaire » ne peut pas être sollicité, ni pour venir travailler, ni pour fréquenter la restauration scolaire (sous peine d'une amende de 45 000 euros pour celui ou celle qui l'exigerait indûment)...

**Néo-management****Recrutement local : ni nouveau, ni efficace**

Emmanuel Macron a annoncé une expérimentation censée résoudre les difficultés scolaires dans les quartiers d'éducation prioritaire de la ville de Marseille : le recrutement des enseignant.e.s par les chef.fe.s d'établissement !

Or cette idée, issue du néo-management, n'est pas nouvelle. Elle a déjà été expérimentée lors de la mise en place du dispositif ECLAIR par Luc Chatel, en 2011 et s'est soldée par un échec. Il s'agissait de permettre au chef d'établissement de recruter des enseignant.e.s en leur faisant signer une lettre de mission, et de créer

de nouvelles fonctions comme celle du « préfet des études » aux résonances plus sécuritaires que pédagogiques, et autres « assistants chargés de la prévention et de la sécurité », fonctions qui semblaient sonner le glas de la priorité à la pédagogie.

Ce dispositif a reçu des moyens particuliers pour parvenir à ses fins, et les « primes au mérite » allouées en toute discrétion par le chef d'établissement à certain.e.s enseignant.e.s ont ainsi joué un rôle particulièrement dévastateur en brisant le sens de l'intérêt collectif. Mais ce dispositif n'a pas permis de pourvoir

les postes. Dans l'académie de Lille, ce recrutement sur profil a davantage séduit les collègues qui souhaitaient une mutation sur la MEL, et 35 % des postes en ECLAIR n'ont pas été pourvus dans les collèges éloignés de la métropole, dans l'Avesnois par exemple.

Pour l'amélioration des conditions d'enseignement dans ces zones, le Snes-FSU revendique des effectifs de 20 élèves par classe, des demi groupes, une dotation en poste d'infirmier.ère.s, de Psy-EN, d'AS, de CPE et d'AED.

■ Magali Laumenerch

Lycée

Bacatastrophe : à qui la faute ?

La session 2021 du bac et du BTS aura été calamiteuse avec des convocations arrivées à la dernière minute, des jurys qu'il a fallu improviser pour le Grand Oral, des lots de 120 copies en français et 180 en philo à corriger sur ordinateur, des oraux d'EAF qui se sont étirés parfois sur 10 jours pleins... et on en oublie sûrement !

Outre la fatigue et le stress, cette session aura été aussi celle de dilemmes professionnels. Certain.e.s d'entre nous ont choisi de résister à ces injonctions kafkaïennes en rappelant l'administration aux règles et aux statuts dont elle veut s'affranchir. Et il y avait de quoi dire, comme pour le Grand Oral où certaines directions ont imposé de faire passer l'épreuve avec des jurys non réglementaires, aucun des deux examinateurs convoqués n'étant spécialistes des disciplines présentées par les candidat.e.s. D'autres collègues ont préféré « faire le boulot » malgré tout pour remettre un peu de sens dans cette farce, en acceptant par exemple d'interroger, dans leur établissement, après un appel d'urgence du proviseur, des élèves qui attendaient déjà depuis plusieurs heures la venue d'un examinateur (voir sur

notre site le compte-rendu de l'intervention du Snes-FSU au rectorat au comité de suivi des examens). La menace de grève en philosophie aura au moins permis de gagner deux jours supplémentaires de correction mais le rapport de force n'a pas permis cette année d'obtenir la suppression de Santorin.

Bien sûr, le ministère et l'administration se sont défaussés en incriminant d'abord « l'absentéisme des enseignants », puis des bugs informatiques ou des erreurs du DEC mais l'on a bien compris à quel point le rectorat savait mettre la pression sur nos collègues administratifs, en éditant des convocations le dimanche soir.

Ne nous y trompons pas, le vrai responsable c'est le ministre, qui, plein de morgue, n'a pas écouté les avertissements nombreux qui venaient du terrain, notamment les alertes du Snes-FSU très tôt dans l'année. A moins qu'il ne se soit agi d'un calcul encore plus cynique, celui de faire capoter le bac comme examen final afin de justifier un nouveau passage en force, acté cet été, d'une part toujours accrue de contrôle continu.

■ Olivier Mathieu

“Plan local d'évaluation” : plâtre sur une jambe de bois ou instrument de management ?

Au lycée, JM Blanquer se sera évertué, en 4 ans, à dévaloriser totalement l'examen du bac, et à mettre sous pression continue les évaluateurs que nous sommes en permettant la remise en cause de toute note, en autorisant toutes les pressions de la hiérarchie, en abrogeant la frontière entre évaluation formative et certificative, en ne laissant plus le temps aux élèves et aux professeurs d'apprendre sans la pression de l'examen. D'aucuns semblent découvrir les méfaits du contrôle continu qu'ils ont plébiscité dès son instauration par le MEN et imaginent toutes sortes de stratagèmes pour les pallier. Qu'il s'agisse des pressions à peine déguisées ou du plan local d'évaluation imaginé par le ministre, dans tous les cas les collègues sont placés sous contrôle.

Harmoniser les évaluations est un objectif légitime lorsqu'il s'agit du baccalauréat et des épreuves terminales. Cependant, nous nous trouvons dans une impasse pédagogique lorsqu'il s'agit du contrôle continu : la confusion entre évaluations formative et certificative engendrée par le contrôle continu nous conduirait à standardiser une évaluation, qui par nature ne peut pas l'être puisqu'elle est pensée par les experts pédagogiques que nous sommes, au sein de nos classes, en fonction de nos progressions et de nos élèves, pour aboutir à une évaluation finale, nationale... qui a disparu. L'objectif est donc sans doute davantage de nous contraindre à subir des décisions qui pèseront sur l'exercice de nos métiers afin de mieux nous piloter. D'autant qu'harmoniser au seul niveau de

l'établissement ne permet pas de trouver des règles identiques sur tout le territoire (alors que l'enjeu est là !) ; au contraire, cela peut même inciter à une différenciation croissante des exigences (affichées), très en phase avec la concurrence entre établissements renforcée par *parcoursup*. Mais ni le conseil pédagogique ni le CA n'ont autorité pour contraindre un.e enseignant.e à des pratiques pédagogiques ou d'évaluation, fussent-elles collectives, et le passage au contrôle continu pour les disciplines de tronc commun n'y change rien.

A ce titre, nous conseillons de faire en sorte que le plan rappelle

- que le code de l'éducation, dans son article L912-1-1, garantit notre liberté pédagogique
- que l'évaluation est l'apanage des professeurs et qu'elle ne peut être remise en cause par qui que ce soit.

Les prescriptions sur le nombre de devoirs ou leurs modalités, très dangereuses, sont à éviter. Tout doit être fait pour protéger les collègues des pressions d'où qu'elles viennent. Chacun.e peut veiller à ce que le plan ne déborde pas du cadre légal de notre statut, en participant en masse aux conseils pédagogiques, en y présentant notre vision de l'évaluation, et en refusant au CA toute tentative de contraindre les enseignant.e.s. Le Snes-FSU national a mis en ligne un guide syndical pour faire face à ce plan, n'hésitez pas à l'utiliser et à nous contacter si vous rencontrez des difficultés face à la hiérarchie !

■ Sarah Chaudesaigues et Odile Deverne

Langues vivantes au lycée

le MEN en dissonance cognitive

Si vous avez lu le BO du 26 août 2021 sur les modalités d'évaluation au bac de la DNL après avoir étudié les BO précédents annonçant la suppression de la prise en compte de cette même DNL, et que cela vous a paru contradictoire, voire franchement insensé, bonne nouvelle : vous êtes probablement sain.e d'esprit.

Les textes officiels sur l'évaluation des langues vivantes au bac plongent le lecteur dans la confusion : les LV passent en contrôle continu, mais avec une attestation en terminale constituée d'épreuves organisées au local avec des sujets de la banque nationale choisis en équipe. Et en voie technologique, l'oral d'ETLV remplace l'oral de LVA. Vous suivez ? Quant à la teneur exacte des épreuves d'attestation, elle est inconnue à ce jour : savoir que les quatre compétences y seront évaluées ne nous aide guère à expliquer à nos terminales ce qui les attend en fin d'année.

Les LVC paient un lourd tribut à la casse du bac : en tant qu'option, elles ne comptent que pour un coefficient 4 (2 en 1ère, 2 en terminale) en sus des 100 coefficients des autres disciplines, et les points en dessous de la moyenne seront pris en compte. Quels élèves seront encore motivé.e.s à prendre une LVC qui ajoute des heures à des emplois du temps déjà chaotiques et risque de les pénaliser au bac ? La baisse alarmante des inscriptions d'élèves de seconde en LVC témoigne dès cette rentrée du danger qui pèse sur la diversité linguistique en lycée.

Le Snes-FSU a interpellé le MEN sur le manque d'informations cohérentes concernant les LV au bac, et il continuera de défendre un retour à des épreuves finales, terminales et anonymes au bac, seules à garantir une égalité de traitement des candidat.e.s et un cadre d'évaluation juste et compréhensible de tou.te.s !

■ Sarah Chaudesaigues

Le tweet du mois



Quand Blanquer parle de mon métier et du service public d'éducation, il s'exprime avec des mots vidés de tout sens à force de mensonges et de distorsions entre sa réalité et le réel. Et je me sens insultée. Quand il le fait chez Hanouna je me sens insultée ET salie.

#BlanquerMent

21:00 · 14 sept. 21 ·

Dialogue social

Plus on en parle, moins on le pratique !

La notion de « dialogue social », souvent galvaudée, renvoie en fait à une forme institutionnalisée des relations entre la société et l'État (et ses représentant.e.s) par le biais des corps intermédiaires que sont les associations et les organisations syndicales - entre autres - au travers d'instances définies par la loi. Ce dialogue social - qui, bien sûr, ne doit pas exclure le conflit - est un ingrédient de la cohésion sociale.

Mais nous assistons à une dégradation de ce dialogue, non du fait d'acteurs locaux qui refuseraient de le mettre en œuvre... mais d'une volonté, au plus haut sommet de l'État, de passer outre les corps intermédiaires. Il s'agit de substituer à la réflexion collective la parole d'un seul qui détiendrait la vérité ou la solution (qu'il s'agisse du manager ou du chef de l'État), de s'adresser non pas à des groupes sociaux mais à des individus qu'on culpabilise en les rendant responsables de leur chômage, de leurs difficultés au travail, de leur salaire insuffisant, de leur affectation... En individualisant la gestion des carrières, du mouvement (postes profilés...), en instaurant des primes (au « mérite ») plutôt que de généraliser des augmentations grâce au dégel du point d'indice, en supprimant les CAPA et donc toute transparence dans l'attribution des postes, l'État fait le choix d'instaurer la concurrence entre des individus afin de mieux les soumettre et espère ainsi tuer toute contestation collectivement organisée.

Cela se décline à tous les niveaux : national - où des « Grenelle » font office de dialogue social et où les annonces du président, comme à Marseille, semblent sorties de nulle part ; académique - où les organisations syndicales ne sont plus qu'informées après coup, et non plus consultées ; et local - où le chef d'établissement devient le seul maître à bord, notamment au CA où désormais il pourra décider seul de l'ordre du jour.

Mais c'est sans compter sur la vigilance et la détermination de ces mêmes organisations syndicales. Au Snes-FSU, nous ne nous en laissons pas conter et c'est sans relâche que nous continuons à interpeller l'État avec tous les moyens dont nous disposons : dans les instances, dans les médias, par des pétitions, des grèves et dans la rue. Nous ne nous résignerons jamais à nous taire ou à flatter servilement les uns et les autres. Nous nous résignons d'autant moins que grâce à vos nombreuses adhésions, vos nombreux retours, nous sommes plus forts et l'État le sait. Face à la volonté d'individualisation et de division pour mieux régner, opposons la force du collectif !

■ Odile Deverne

Établissements

Le leurre du pouvoir local

Régulièrement, revient la petite musique d'un système éducatif qui fonctionnerait mieux avec davantage de pouvoirs donnés aux chef.fe.s d'établissement, notamment en terme de recrutement. Comme si un.e chef.fe d'établissement transformé.e en chef.fe d'entreprise était la solution aux difficultés rencontrées par l'institution et les personnels, alors que les problèmes viennent surtout des choix et réformes opérés par les gouvernements successifs. Lorsqu'il n'y plus de réel dialogue social au sommet de l'institution, il ne peut pas y en avoir non plus en bas de celle-ci !

Les exemples de contrats d'AED non renouvelés arbitrairement par certain.e.s chef.fe.s d'établissement sont de plus en plus nombreux, et on ne peut pas dire que le rectorat fasse preuve de dialogue lorsque nous l'interpellons sur certaines situations. La section académique du Snes-FSU a signalé plusieurs fois à la Rectrice des établissements où le/la chef.fe mettait fin à la totalité ou la quasi-totalité des contrats d'AED sans aucun dialogue et sans raison valable.

Alors que nous lui demandions d'intervenir, le rectorat n'a pas trouvé d'autre réponse à donner qu'un retour purement administratif : c'est autorisé, ce sont des CDD, ce ne sont pas des licenciements... Bref, circulez, y'a rien à voir !

Mais derrière ce que l'institution nomme désormais le « management de proximité », se dissimule en réalité un pouvoir local arbitraire dont pâtissent les personnels au quotidien.

■ Willy Leroux



AESH

Les PIAL, c'est pas le pied !

Selon le ministère, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) devaient assurer trois grands objectifs :

➤ **Un « accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève » ?**

Sur le terrain, un grand nombre d'AESH - si ce n'est la quasi-totalité - a vu le nombre d'élèves à suivre se multiplier par deux, voire trois... Comment peut-on accompagner efficacement « au plus près des besoins des élèves » dans ces conditions ?

➤ **« Plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement ».**

Traduction : les accompagnants deviennent un matricule, un nombre d'heures (24h en moyenne) et les établissements sont des cases dans un tableau. Et tant pis pour la continuité des relations pédagogiques...

➤ **Une « professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail »**

Une blague du Ministre ! Aucun.e AESH n'a vu ses conditions de travail s'améliorer avec les PIAL. Au contraire, les accompagnant.e.s sont corvéables à souhait dans la mesure où on leur demande une flexibilité professionnelle comme jamais auparavant (mobilité kilométrique, intervention sur plusieurs niveaux et établissements...). Des AESH en cumul d'activité voient leur vie professionnelle chamboulée. En bref, aucune reconnaissance, pas de statut, et surtout un salaire qui laisse les AESH dans la pauvreté ! Où est donc cette professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail ?

■ Kevin Plouviez

Carrières, promotions

Exigeons la transparence !

Avec la suppression du paritarisme par le gouvernement, les commissaires paritaires ne peuvent plus contrôler les opérations d'avancement réalisées par l'administration.

Pour la première fois, cette année, vos représentant.e.s élu.e.s n'ont donc pas pu siéger en CAPA et n'ont pas été destinataires des fichiers regroupant les données des promouvables avec le classement effectué par le rectorat. Pour les campagnes d'accès à la Hors-Classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, les personnels promouvables ont eu accès à leur résultat pendant le mois d'août et on ne peut pas dire que la transparence était de mise. En effet, l'administration a communiqué très peu d'informations : absence des rangs pour les non promus, non communication du barème du dernier promu, non communication des critères de classement...

De plus, les collègues n'ont pu découvrir leur avis final (Rectrice) qu'au moment de leur résultat et beaucoup n'ont pas compris celui-ci tant il est éloigné des avis primaires (CE et IPR).

La section académique a mis des modèles de recours à disposition des collègues et les encourage à en déposer sur <https://lille.snes.edu/>

Plus que jamais, il est nécessaire de maintenir la pression sur l'administration afin de ne pas laisser s'installer l'opacité lors des opérations de carrière.

La transparence, que garantissait le paritarisme, doit rester la règle et le Snés-FSU utilisera tous les moyens possibles pour cela.

■ Willy Leroux



CAA de rentrée, 13 septembre, Bourse du Travail, Lille



Permanence au local de la section académique du Snés

Pouvoir d'achat**Salaires : tenons les bons comptes !**

Le gel quasi-continu du point d'indice depuis 10 ans a de lourdes conséquences sur les personnels : un certifié à l'échelon 10 de la classe normale subit un manque à gagner de 206€ par mois par rapport à 2011, alors même que l'inflation a été faible sur cette période. Or l'INSEE annonce une hausse de l'inflation sur l'année écoulée... Mais le point d'indice reste gelé. Et bien entendu, ce n'est pas la « revalorisation historique » du Grenelle qui infléchira la tendance : le ministère a fait le choix d'une prime destinée aux débuts de carrières, c'est-à-dire à 30% d'entre nous, de 35 à 99€ nets pour les titulaires et de 26 à 53€ pour les contractuels.

Depuis 2017, le protocole PPCR a permis d'atténuer cette évolution en attribuant

des points d'indice supplémentaires aux différents échelons et en raccourcissant la carrière en classe normale avec une hors-classe garantie à tous. Pour la plupart d'entre nous, seuls les changements d'échelon nous ont donc permis de voir nos salaires (un peu) augmenter. Au final, le tableau est sans appel : nos salaires continuent de décrocher par rapport aux moyennes des salaires enseignants dans l'OCDE et leur faiblesse en début de carrière (1.18 fois le SMIC) explique sûrement en partie la faible attractivité de nos métiers chez les plus jeunes.

Dans le passé, comme lors des Trente Glorieuses, lorsque la « machine économique » surchauffait, les travailleurs, salariés du privé et fonctionnaires, se mobilisaient,

et parfois tous ensemble comme en Mai 68, pour au moins rattraper ce que l'inflation mangeait de leur pouvoir d'achat. Ce ne sont pas les primes de Blanquer ou les salaires au mérite de Macron, qui nous permettront demain de vivre mieux. La revendication syndicale du dégel du point d'indice, d'élargissement d'accès à la classe exceptionnelle (voire la garantie de cet accès pour tous et toutes comme nous l'avons obtenue avec le PPCR pour la hors-classe), le début de carrière au moins au 4ème échelon, voilà les seules vraies pistes prometteuses. Et c'est aussi tout le sens de notre adhésion au mouvement intersyndical du 5 octobre.

■ Olivier Mathieu

**JOURNÉES DE MOBILISATION****5 octobre 2021**

MOBILISÉ.E.S POUR NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

**19 octobre 2021**

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION DES AESH

Retrouvez toutes les infos sur le Facebook AESH dans l'Académie de Lille

**Réseau Éducation Sans Frontières**

Pétition : Teofilo et son père ont le droit de vivre normalement en France

Le Snes-FSU est partie prenante de RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) : nous appelons à signer et faire signer cette pétition. C'est urgent car nous allons bientôt déposer un dossier de demande de régularisation.

Teofilo vient d'entrer en 4ème, en section sport étude basket mais il risque l'expulsion si son père est contrôlé par la police. Tous deux ont 5 ans de présence en France et leurs vies sont en danger dans leur pays d'origine.

**Pacoursup****Sections de BTS en danger !**

Depuis la mise en place de Parcoursup, le taux de remplissage des sections de BTS (en formation initiale sous statut scolaire), est au centre des inquiétudes. A cette rentrée, de nombreuses sections n'étaient pas remplies, même certaines qui n'avaient pas de difficultés à recruter habituellement. Plusieurs explications sont possibles, mais la principale se trouve dans la politique de quotas d'élèves de bac pro (jusqu'à 80 %). La valorisation et le développement de l'apprentissage entraînent l'inscription en BTS d'élèves qui monopolisent des places, le temps d'avoir la confirmation de leur contrat d'apprentissage. De plus, en raison de leurs difficultés sociales, les élèves de bac pro ont souffert des conséquences de la crise sanitaire (taux de réussite au bac en baisse cette année) et beaucoup ont préféré rentrer dans la vie active, d'autant que la demande en main d'œuvre augmente.

Pour le Snes-FSU, si les élèves de bac pro ont toute leur place au sein des formations de BTS, la politique des quotas doit être entièrement revue ; de même que Parcoursup qui constitue un inacceptable procédé de tri social. A minima, après la 1ère phase Parcoursup, les quotas de bac pro doivent disparaître pour ouvrir à tout.e.s les élèves l'accès au BTS, et l'anonymat des candidats doit être levé pour permettre aux établissements d'aider et de solliciter les étudiant.e.s qui n'auraient pas eu de formation.

■ Thierry Quétiu

Établissements

Sois élu.e et tais-toi !

Le décret 2020-1633 instaure deux changements dès cette rentrée, pour les conseils d'administration nouvellement installés. Tout d'abord, le texte prévoit que l'ordre du jour est désormais fixé par le/la seul.e chef.fe d'établissement et non plus voté en début de séance par le CA. Le Snes-FSU a déposé un recours en Conseil d'État contre cet article : nous ne manquerons pas de vous informer des suites. Comme si cela ne suffisait pas, le même décret rend la commission permanente facultative dans les EPLE. Dorénavant, le CA doit se prononcer sur sa création (ou non) et sur les compétences qui lui sont attribuées.

Double changement donc qui témoigne à la fois de la volonté maintenant bien assumée par notre ministre de renforcer le pouvoir du/ de la chef.fe d'établissement -cœur de la politique du neo-management- en dessaisissant le CA de ses prérogatives et de réduire la vie démocratique dans les EPLE. Dans la lignée de la loi

« transformation de la fonction publique » et sous prétexte de « simplification », l'école de la confiance affirme ainsi, une fois de plus, tout son mépris pour les personnels de l'éducation nationale et les élu.e.s en CA.

Le Snes-FSU conseille, si les rapports de force locaux le permettent, de faire en sorte que la commission permanente soit installée (car elle permet d'obtenir des informations, de dialoguer avec les collègues et de préparer le CA, notamment pour le budget et le TRMD), mais sans lui déléguer de prérogatives (dans le cas où les chef.fe.s d'établissement proposeraient de la créer avec délégation de compétences, nous conseillons de voter contre).

Pour obtenir plus de conseils sur les moyens d'action, vous pouvez vous référer à l'article courrier du S1 n°2 et/ou contacter la section académique.

■ Fiona Verhaeghe

Contractuel.le.s alternant.e.s

Une entrée dans le métier inacceptable !

Dans le cadre de la réforme de la formation et des concours, le ministère met en œuvre depuis cette rentrée le dispositif « professeurs contractuels alternants » destiné aux étudiant.e.s préparant les concours d'entrée aux métiers de l'enseignement et de CPE.

Ces étudiant.e.s doivent articuler :

- une année de master (pour cette année, le rectorat de Lille a fait le choix d'affecter les étudiant.e.s de master 2), et la rédaction d'un mémoire ;
- la préparation d'un concours exigeant ;
- une affectation en qualité de non titulaire à tiers temps supposée les « assister » dans la préparation de l'activité professionnelle de leur concours.

Payé 660€ nets par mois, avec un tuteur terrain indemnisé 800€ nets/an (au départ 600€ étaient prévus), ce nouveau contrat représente une porte d'entrée dans nos métiers inacceptable !

L'année de master 2 va vite se révéler intenable pour les candidat.e.s tant ces trois objectifs sont impossibles à mener de front, et ne vont pas dans le sens d'une revalorisation de nos métiers et d'une formation ambitieuse. Pire, ce dispositif risque d'aggraver, s'il en était besoin, la crise des vocations.

Quel bilan en cette rentrée ?

Les remontées des différentes académies témoignent d'un manque d'attractivité du dispositif. À Lille, les collègues évoquent des étudiant.e.s affecté.e.s tardivement (jusqu'à mi-août), sans tuteurs.trices, en état d'épuisement après une semaine de cours.

Le Snes-FSU avait pourtant dès le printemps alerté l'administration et réclamé l'affectation de ces étudiant.e.s dans les établissements et sur le service du tuteur !

Pour compliquer les choses, le rectorat a annoncé lors du CTA de juin et du CHSCT de juillet, que dès l'année 2022-2023, seront concerné.e.s par le dispositif les étudiant.e.s de master 2 pour la première moitié de l'année scolaire, auxquels succéderont des étudiant.e.s de master 1 pour la deuxième partie.

Vous avez dit « mépris » ?

Le Snes-FSU ne cessera de dénoncer la mise en œuvre de cette réforme ! Faites-nous remonter toutes les difficultés à : s3lil@snes.edu

■ Maeva Bismuth, Emilie Dooghe, Mariette Delabroue



Accueil des stagiaires, Lille (lycée Baggio, collègues Carnot et Makeba), Marcq (lycée Mongy), Roubaix (lycée Baudelaire), lundi 30 août.

e ? « Que fait le Snes-Fsu ? »

Un été en pente raide

On pourrait s'attendre à ce que les militant.e.s du Snes-Fsu, qui sont toute.s des CPE, enseignant.e.s, PSYen, AESH en exercice dans leur établissement pendant l'année scolaire, stoppent toute activité syndicale pour profiter de congés d'été bien mérités. En réalité, durant les vacances, la section académique a poursuivi ses activités en accompagnant et en défendant les personnels. Elle a été sur le pont tout l'été pour aider :

➤ **Les stagiaires et contractuel.le.s alternant.e.s** dans le cadre de leur première affectation : 3 réunions d'information in visio, une permanence spécifique jusqu'au 15 juillet, une veille par mail permettant la mise en relation des collègues avec les syndiqué.e.s de leurs établissements jusqu'à la mi-août ! Puis la section s'est remise au travail pour organiser l'accueil des nouveaux collègues à la rentrée et répondre aux interrogations de chacun.e.

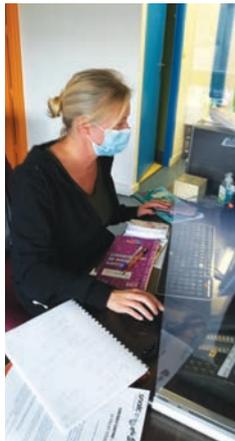
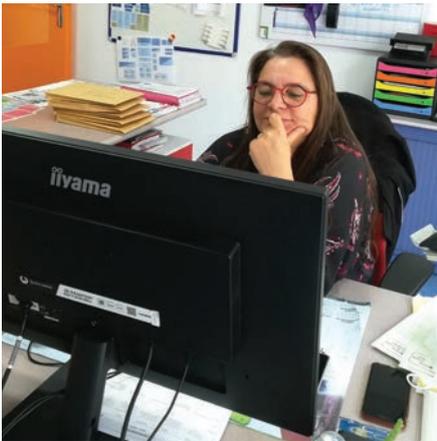
➤ **Les collègues ayant formulé un recours suite aux mutations intra académiques** et mandaté le Snes-FSU pour défendre leur dossier. Tout au long de l'été, les militant.e.s n'ont cessé de les défendre auprès du rectorat : contacts quasi quotidiens avec les services, trois réunions estivales au rectorat, etc. Plus largement, la section académique a défendu le droit à la mobilité de chacun.e et a su rappeler à l'administration que les personnels ne sont pas des variables d'ajustement déplaçables au gré des besoins de l'institution. Cette dernière se doit de respecter les règles qui assurent l'équité de traitement entre toutes et tous.

Pendant ces deux mois, la section académique a également assuré une veille par messagerie électronique et Facebook, afin de répondre aux situations urgentes, interpellé quand il a fallu l'administration et réagir aux nombreuses annonces faites par le gouvernement tout au long de l'été !

■ Maeva Bismuth

La permanence du Snes-FSU

Tous les jours de 14h30 à 17h30 - Tél: 03.20.06.77.41



Sébastien, permanencier depuis 3 ans

Les collègues qui appellent la permanence n'ont jamais de questions bêtes. En revanche, ils exposent souvent des problèmes embarrassants auxquels l'institution ne leur donne pas toujours de réponse précise. À la permanence, on s'efforce de répondre à toutes les questions, quelles qu'elles soient. Ça peut concerner aussi bien les mutations que les projets de reconversion, ou encore les difficultés rencontrées face à la hiérarchie. D'ailleurs, je crois que c'est ce dernier point qui est à la tête du podium ! (rires...)

Alexandre, nouveau permanencier

La perme c'est essentiel, c'est un lieu d'écoute et de conseil, les questions des collègues sont vraiment très variées : pour avoir des réponses concrètes sur leurs carrières, leur service, des textes pour faire respecter leurs droits, ça va de la collègue à l'étranger qui a des questions sur son congé mat, au collègue harcelé par son chef, en passant par plein d'autres situations où les collègues ont besoin du soutien du Snes.



L'agenda du SNES-FSU

Consultez régulièrement le site



Les stages 2021-2022

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à tou.te.s. Le Snes-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.e.s.. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale. Toutes les informations sont sur le site : www.lille.snes.edu

Les stages SNES

→ Collège/Lycée :

- lundi 11 octobre de 9h à 17h, Lycée de l'Escaut, Valenciennes
- mardi 12 octobre de 9h à 17h, Lycée Jean Bart, Dunkerque
- vendredi 15 octobre de 9h à 17h, Lycée Guy Mollet, Arras

→ **Vie syndicale** : Animer une section syndicale (S1) dans un établissement, vendredi 22 octobre de 9h à 17h, Lycée Montebello, Lille

→ **AED** : Connaître et Défendre ses droits, mercredi 10 novembre de 9h à 17h, Snes académique (209 rue Nationale, Lille) et en visio

→ **Stagiaires** : Entrée dans le métier, mardi 16 novembre de 9h à 17h, lieu à préciser

→ **AESH** : Point d'actu (revalorisation, 62%...), bilan de rentrée, questions-réponses, mercredi 15 octobre de 18h à 19h, en visio

→ **CPE** : mardi 7 décembre, lieu à préciser

→ **Histoire-géographie** : avec Amélie Hart, Groupe HG du SNES national, lundi 13 décembre de 9h à 17h, Lycée Baggio, Lille

→ **Lettres** : avec le groupe Lettres du SNES national, 20 janvier, lieu à préciser

Le stage FSU

→ **Le statut** : protection des usagers et des personnels, lundi 15 novembre, Bourse du Travail, Lille

Le saviez-vous ?



Pronote, droit à la déconnexion

Alors que les textes sont clairs et confient aux seul.e.s enseignant.e.s la mission de concevoir, réaliser et mesurer les acquis des élèves, certain.e.s chef.fe.s d'établissement font pression pour imposer des classes dites « sans notes », arguant notamment que l'application Pronote ne permet pas de faire cohabiter des positionnements sur plusieurs échelles différentes (de 1 à 20, ou de 1 à 4 comme pour les bilans de fin de cycle). Cet argument technique n'est désormais plus opposable, puisque Pronote, permet désormais l'affichage du niveau de maîtrise dans chaque matière en plus de la moyenne de l'élève.

Autre information utile : la dernière mise à jour de Pronote permet de désactiver la réception de message sur le créneau horaire de son choix... et même de paramétrer son statut dans le « chat » (« disponible », « ne pas déranger », « invisible »), voir ci-dessous.

■ Jean-François Carémel

Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !

Permanence «Violences sexistes et sexuelles au travail»

A compter de cette rentrée, la section académique du Snes-FSU assure, un jeudi par mois, de 10h à 12h30, une permanence dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Pour prendre rendez-vous ou nous contacter tout au long de l'année : vss@lille.snes.edu

Droit à la déconnexion

Je désactive la réception de :

- tous les messages
 uniquement les messages des responsables et des élèves

pendant les jours non ouvrés (week-end, fêtes, vacances...)

les jours ouvrés ci-dessous avant 08h00 après 22h00

lun. mar. mer. jeu. ven.

Activer le retour automatique (envoyé aux personnes qui me contactent pendant la désactivation)

Je ne suis pas disponible pour le moment mais je ne manquerai pas de vous répondre à mon retour.

Droit à la déconnexion : comment paramétrer la messagerie sous Pronote.